



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 22339

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le niveau de l'enseignement des langues étrangères vivantes dans notre pays, qui semble inférieur à celui des autres pays européens. Selon un rapport de l'IGEN, des mesures étaient prévues pour améliorer cette situation et favoriser les conditions d'une meilleure acquisition des langues pour nos enfants. Il lui demande quel est l'état des résultats obtenus en ce domaine.

Texte de la réponse

La France est le premier pays européen à avoir adopté officiellement le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans le cadre du décret de mise en oeuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école D. 2005-1011 du 22 août 2005, (BO n° 31 du 1er août 2005). Ce choix implique de nouvelles pratiques puisqu'il s'agit dorénavant d'apprendre une langue en réalisant des tâches en langue étrangère et d'accorder la primauté à la pratique de l'oral en classe. À cet effet, le ministère a effectué pour la prochaine rentrée plus de 5 000 assistants de langue, qui sont des locuteurs natifs et qui interviennent aux côtés des enseignants de langue. Le CECRL a harmonisé les niveaux de compétences en langues à l'échelle européenne et ajouté aux quatre compétences langagières de compréhension et d'expression orales et écrites la compétence d'interaction orale. Ces cinq compétences sont aujourd'hui prises en compte dans les modes d'évaluation des élèves. La mise en oeuvre de ces nouvelles orientations mobilise fortement le ministère et des académies en terme de communication et de formation. Concernant les langues vivantes étrangères, le programme du primaire (A du 9 juin 2008, BO HS n° 3 du 19 juin 2008) se réfère au CECRL, ceux du collège pour le palier 1 (A du 5 juillet 2005) et le palier 2 (A du 17 avril 2007, BO HS du 26 avril 2007) sont également en conformité avec ce cadre. Ils entrent en application de manière progressive, ce plan national étant relayé par la formation initiale et continue dans les académies. S'agissant plus particulièrement du collège, des ressources pédagogiques pour le palier 1 ont fait l'objet d'une publication l'an dernier et ceux du palier 2 sont en cours d'élaboration. Ils seront, pour la première fois, édités sous la forme d'un DVD et constitueront un important support de formation pour les professeurs de langues. Lors du conseil des ministres du 20 février 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté un plan de renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères sur quatre ans qui prévoit, entre autres, une initiation à une première langue vivante étrangère dès le cours préparatoire et la généralisation progressive des classes bilingues au collège. Enfin, Xavier Darcos a proposé, le 1er septembre 2008, un nouveau dispositif de soutien en anglais aux lycéens pendant les vacances de février et l'été. Ces stages gratuits visent l'amélioration du niveau de langue des élèves. Par ailleurs, dans le cadre de la généralisation en collège de l'accompagnement éducatif, l'enseignement linguistique sera lui aussi renforcé, profitant, le cas échéant, des ressources innovantes du e-learning.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22339

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 décembre 2008

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3743

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10701